

Superviser son service paye

OBJECTIFS : Renforcer ses connaissances de base pour être en mesure de valider la qualité de travail du service paie

 Limiter les risques paie par une bonne application des textes légaux et des contrôles opportuns

CONTENU :

- Connaître le cadre légal des règles de paie
- Fiabiliser le calcul des charges sociales
- Contrôler l'application des règles légales des cas de paie particuliers
- Valider la qualité du processus paie
- Améliorer la performance du service paie

PUBLIC : DRH, responsable RH, directeur administratif supervisant le service paie

DUREE : 1 à 2 jours